


ACTIVITÉ SPORTIVE
ÉCHECS

FICHE ÉLABORÉE EN COLLABORATION
AVEC LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DES ÉCHECS

Avertissement : toutes les activités présentées dans cette « fiche fédération » doivent se pratiquer dans le respect des directives gouvernementales rappelées dans la « fiche de recommandations générales » figurant en introduction de ce guide. Ces deux fiches sont indissociables et leur lecture successive absolument nécessaire.

LE RYTHME DE REPRISE DES ACTIVITÉS ENVISAGÉ PAR ÉTAPES PAR LA FÉDÉRATION :

- Dès le 22 juin 2020 : Les entraînements (jeunes ou adultes) reprennent sous forme de cours magistraux en respectant les 4 m² minimum par personne et 10 personnes par séance encadrement compris. Aucune partie ne peut être jouée en face à face.

Par la suite :

- **Étape 2 :** Suivant les consignes gouvernementales, possibilité de jouer en un contre un en respectant les mêmes préconisations au sein des clubs et en espaçant les échiquiers d'un mètre minimum
- **Étape 3 :** Reprise des compétitions

LES ACTIVITÉS PROPOSÉES :

- Cours collectifs sur échiquier mural ou vidéoprojecteur respectant 4 m² minimum par joueur en statique
- Pratique à distance dans le respect des règles de distanciation physique
- Parties sur tablettes, smartphones, ordinateurs ou en présentiel avec un échiquier par personne
- Pas d'échange de matériel pendant les cours, ni de manipulation des mêmes jeux, pièces et pendules
- Aucune partie en face à face

LES PUBLICS CONCERNÉS :

- Les licenciés et l'ensemble des pratiquants en adaptant le nombre de personnes accueillies en fonction de l'espace disponible
- 10 personnes maximum par séance, encadrement compris

LES LIEUX DE PRATIQUE ENVISAGÉS :

- En intérieur à son domicile personnel pour le jeu en ligne
- En extérieur dans le respect des règles de distanciation pour les cours et la pratique à distance
- En intérieur pour les entraînements sous forme de cours magistraux mais sans aucune partie en face à face

ACTIVITÉ SPORTIVE

ÉCHECS

LES AMÉNAGEMENTS IMPOSÉS PAR LE CONTEXTE SANITAIRE :

- Affichage des gestes barrières au club
- Relevé des personnes par liste de présence
- Faire respecter le port du masque aux encadrants, dirigeants et joueurs adultes
- Ventiler et aérer le club régulièrement
- Mise à disposition de savon et de gel hydro-alcoolique
- Respect de la règle des 4 m² minimum en statique
- Le club est responsable des installations, du fléchage et du nettoyage régulier des locaux ;
- Désinfection des pièces entre chaque séance ou utilisation de matériel personnel (chaque pratiquant vient avec son échiquier).

Dans le respect de ces données générales, des précisions complémentaires relevant de la responsabilité fédérale peuvent être disponibles sur le site internet de la fédération : www.echecs.asso.fr/